

Thème : La preuve dans le procès civil

Date: Vendredi 7 juin 2024 de 9h30 à 12h30

Lieu: Tours

Pré-requis : être avocat / **Niveau :** 2

Objectifs :

- *Intégrer les points phares du régime juridique du droit à la preuve,*
- *Maîtriser et appliquer ses principes généraux,*
- *Définir la charge de la preuve et les modes de preuve admissibles*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- Du droit de la preuve au droit à la preuve,
- Le rôle des parties et du juge dans l'administration de la preuve,
- La charge de la preuve,
- Les modes de preuve

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, remise d'un support écrit détaillé

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant

Intervenante:

Maître Estelle GARNIER, Avocate au barreau d'Orléans

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2023 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.